

L'Echo Bermerinois

Bulletin 1 2017



Sommaire

Page 3 : Le mot du maire

Pages 6 - 7 : Les commémorations 2016

Page 6 : Le 14 Juillet; Le repas des aînés

Page 7 : Le 11 Novembre; Le Téléthon

Pages 8 - 13 : Les écoles

Page 8 : La fête des écoles

Page 9 : La rentrée scolaire

Page 10 : La semaine du goût

Page 11 : Le spectacle; La fête de Noël

Pages 12-13 : Quand les écoliers découvrent l'histoire de notre village

Page 14 : Les événements

Pages 15 - 17 : Les associations

Page 15 : La Renaissance

Page 16-17 : Entente Cycliste de Bermerain

Page 18 : Les travaux

Pages 19 - 23 : Infos utiles

Pages 24 - 28 : Infos diverses

Page 29 : Etat Civil 2016

Pages 30 - 31 : Infos importantes

Le mot du Maire



La cérémonie des vœux qui s'est tenue le 20 janvier dernier a été l'occasion de présenter les perspectives pour l'année qui débute et de dresser le bilan des projets réalisés ces derniers mois, ce fut une période particulièrement active qui aura permis à Bermerain de poursuivre son développement, malgré des difficultés imprévues que connaît chaque commune du monde rural. En effet, il y a lieu d'évoquer avec solennité la situation inédite dans laquelle se trouvent aujourd'hui les collectivités locales qui doivent faire face à une réduction des dotations.

Contraintes budgétaires obligent, il faut savoir que les communes ne pourront plus mener les actions que nos concitoyens sont en droit d'attendre. Quel est le devenir de nos petites communes ? L'avenir nous le dira, en attendant, nous misons fort sur les projets de mutualisation engagés avec la Communauté de Communes du Pays Solesmois.

Parallèlement, il est bon de le rappeler, l'Etat, dont le déficit ne cesse de se creuser, a décidé légitimement de réaliser des économies. Cependant, ces économies passent par le biais des baisses des dotations versées annuellement aux collectivités locales. Sur ce chapitre que penser de la réorganisation des services publics ? Que dire du projet de la poste de réorganiser ses services. Pour dire les choses comme elles sont : les petites communes peuvent-elles supporter cette charge supplémentaire qui consisterait à assurer la gestion d'une agence postale ? Le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité sur ce sujet, nous n'adhérerons pas à ce projet.

Pour être précis, il est bon de rappeler que dans le même temps, l'Etat nous a déjà imposé des charges supplémentaires, je citerai trois exemples concrets parmi d'autres : - Le « zéro Phyto » est une mesure très contraignante pour les communes, en effet depuis ce 1^{er} janvier il n'est plus possible d'avoir recours au désherbant traditionnel. Il faudra nous habituer à voir des herbes folles s'épanouir sur des espaces où nous n'avions pas l'habitude de les rencontrer ; - la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires - et la mise aux normes des bâtiments pour l'accès aux personnes à mobilité réduite. Cette dernière mesure, énergivore en financement, certes nécessaire, n'a fait l'objet d'aucune compensation financière.

Malgré cela, en 2016, nous avons réussi à ne pas augmenter la part communale de nos impôts locaux. (Les communes ne sont responsables que d'une partie de l'impôt local).

Malgré tout, nous ne cédon pas au pessimisme, bien au contraire. Aussi, parmi les opérations réalisées, je veux citer en particulier :

Les travaux courant d'entretien qui ont un impact non négligeable sur le budget de la commune et sur le temps de travail de nos employés, dont je salue au passage l'engagement ; je veux parler entre autres des ardoises de notre chère église qui ont la fâcheuse habitude de vouloir prendre le chemin du ciel lors de chaque tempête. Vous avez pu remarquer :

La mise en service de la maison des associations anciennement presbytère qui a permis à l'ADMR et à la Paroisse de disposer de locaux confortables et modernes.

Avec le déménagement de l'ADMR nous avons enfin pu procéder, pour le confort de nos tout-petits, à la création d'un dortoir fonctionnel attenant à l'école maternelle.

Toujours à l'école maternelle, l'installation du chauffage central en remplacement des radiateurs au gaz, qui après plus de 25 ans de bons et loyaux services, arrivaient en fin de vie.

Les enfants du primaire ne sont pas oubliés, la cour de l'école a subi un rajeunissement et des placards ont été installés dans les classes, j'en profite pour souligner les relations constructives et efficaces qui existent entre la municipalité et les enseignantes.

Notre foyer rural a bénéficié également d'un rafraichissement afin de le rendre plus accueillant ;

Toujours au chapitre des travaux et de l'investissement, la commune a été amenée à remplacer la tondeuse autoportée, il n'a échappé à personne que les espaces verts représentent une grande surface de la commune.

Concernant la sécurité,

Bermerain a été l'une des premières communes à intégrer le dispositif « voisins vigilants »,

L'installation de trois radars pédagogiques financés en partie grâce aux amendes de police ;

La mise en place provisoire d'une écluse de ralentissement rue du Gal de Gaulle, qui devrait probablement faire l'objet d'une mesure définitive, une fois l'étude achevée ;

Les premiers travaux ont été réalisés afin de respecter notre engagement dans la rédaction de l'agenda d'accessibilité programmée pour l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Pour 2017, en tout premier lieu, la voirie de l'Allée des Fusains sera refaite. La réfection des locaux de l'ancienne mairie est en cours, ces locaux permettront d'y accueillir dans de bonnes conditions les associations et d'y créer de nouvelles activités qui vous seront présentées prochainement.

Après l'école maternelle, c'est l'école primaire qui verra ses anciens radiateurs remplacés par l'installation d'un chauffage central au gaz, des économies d'énergie seront ainsi réalisées.

Une mesure attendue par tous depuis de nombreuses années, Bermerain sera l'une des premières communes à bénéficier de l'installation de la fibre optique dès 2018. En prévision de l'arrivée de la fibre et pour améliorer la communication de la municipalité, nous travaillons sur la création du site internet de la commune, outil indispensable mais qui nécessite un suivi rigoureux et régulier, avec des mises à jour quasi quotidiennes.

D'autres travaux d'importance débiteront prochainement, ils concerneront la réfection du centre bourg, après l'allée des Fusains, des travaux d'aménagement de la place seront menés. Dans le cadre des mesures de sécurité, il s'agit notamment de modifier l'accès à l'école primaire, mesure rendue indispensable avec l'application des mesures du plan VIGIPIRATE.

Pour la sécurité des riverains, après l'écluse de la rue du Général de Gaulle, une étude est en cours pour la rue de la Folie, il faudra faire consensus, et l'installation d'un feu intelligent face à la maison du maire n'est pas techniquement réalisable, la route étant en courbe à cet endroit. Nous étudions, avec les services du conseil départemental, une autre possibilité, le projet n'est bien sûr pas enterré.

La commune a malheureusement été touchée par un violent orage le 23 juin dernier. La rue du Tordoir et le chemin des Laris ont subi d'importantes coulées de boues provenant des champs voisins. Nous ne parviendrons pas à empêcher les orages, cependant, mobilisé sur ce sujet, j'ai saisi le syndicat de rivières afin d'étudier des mesures pérennes qui devraient éviter ou réduire ce genre de nuisances. Une réunion de travail à laquelle ont participé les élus des communes avoisinantes s'est tenue en mairie de BERMERAIN le 12 décembre dernier. Par ailleurs, la commune est engagée sur l'instauration d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondations.

Au chapitre de la vie associative, des animations nouvelles ont été créées ces derniers mois,

Il y a lieu de se féliciter du succès rencontré par :

Le club détente loisirs qui regroupe 33 de nos aînés ;

Le club de Tai Do avec ses 27 « guerriers » ;

Le Kit Dance Club avec ses 24 « gazelles » ;

Le conseil municipal des jeunes sur qui je compte pour nous alimenter en idées nouvelles ;

Sans oublier la belle santé et le dynamisme des autres associations et en particulier :

De notre harmonie dont les musiciens peuvent être fiers de la belle réussite du festival de musique de septembre dernier et de la création de la section guitare qui connaît également un grand succès auprès des jeunes et même des moins jeunes ;

De l'association « Les Culs de Poulains » qui regroupe toutes les associations du village, qu'elles soient sportives, culturelles, de loisirs ou à vocation sociale, elles se rassemblent en un même lieu. Il s'agit d'une manifestation vraiment très attendue : nous nous donnons rendez-vous pour la prochaine édition les samedi 29 et dimanche 30 avril. Chaque année, un nouveau programme anime cette belle fête de village.

C'est à toutes nos associations et à leurs bénévoles que notre village doit une si grande part de sa convivialité et je tiens à leur adresser une nouvelle fois un grand merci. J'associe naturellement à ces remerciements nos employés municipaux qui œuvrent au quotidien au service de la collectivité.

Concernant l'activité économique, Bermerain n'échappe pas comme tous les villages qui nous entourent et même comme bon nombre de petites communes de notre pays à la disparition des petits commerces. Notre situation géographique avec bon nombre de grandes surfaces à proximité en est également pour partie responsable. C'est bien dommage mais la vie moderne impose ces changements, nous ne pouvons que les accepter mais ne pas nous résigner. Aussi, en réaction et par solidarité pour tous ceux qui n'ont pas l'occasion de se déplacer en ville, nous avons réussi à faire implanter une machine à pains ainsi qu'un petit marché alimentaire qui semble bien fonctionner chaque vendredi matin. De plus, une vente d'excellentes pizzas artisanales est proposée chaque vendredi soir par un habitant de la commune. Ne nous privons pas de rendre visite à ces artisans et à y réserver nos achats, ils le méritent bien tant la qualité des produits proposés est au rendez-vous.

Ainsi, je vous l'assure, en 2017, avec mon équipe, nous continuerons à tout faire pour permettre le développement de notre cher village. Vous l'aurez compris, votre Conseil Municipal va continuer à travailler pour le bien commun en poursuivant la maîtrise des dépenses communales et en activant les projets et travaux indispensables au bien-être et à la sécurité de tous. Encore merci de votre confiance et de vos encouragements ; c'est notre énergie. A très bientôt.

Votre Maire,

Yvan BRUNIAU

Le 14 Juillet



La commémoration du 14 juillet s'est effectuée en présence des membres du conseil municipal, des représentants des associations, de la population . Après les dépôts de gerbes devant les deux monuments et à la suite du défilé, les participants à cette manifestation ont partagé un moment de convivialité.

Le repas des aînés



Dimanche 16 Octobre 2016

Comme chaque année, la Municipalité a convié tous les Aînés de la commune, âgés de 60 ans et plus. Le rendez-vous avait été fixé au Dimanche 16 Octobre 2016. Plus de 90 convives ont répondu présents à l'invitation au repas traditionnel « de la Semaine Bleue ». Ce rendez-vous très attendu par les séniors a été l'occasion de profiter d'une journée agréable, réalisée par les membres du CCAS.

Merci en particulier à Murielle, notre cordon bleu local, et à toutes et tous les bénévoles pour leur investissement et leur disponibilité.

N'oublions pas de remercier nos chanteuses ainsi que Marc et Olivier pour leurs animations. Cela a donné « La frite » à tous nos convives.

Le 11 novembre

Le 11 Novembre est la journée où nouveaux bermerinois, jeunes diplômés, médaillés du travail et remises de distinctions sont mis à l'honneur.



Médaillés:

Jean Bernard DELOUVY,
Joselyne GILLERON,
Jean Bernard HUART.

Nouveaux arrivants:

Aurore LOBRY,
Andrée PLUTNIAK et
Dimitri TRANNOY,
Mireille GOSSELIN,
Corentin SIONCKE.



Diplômés scolaires:

Mathieu LENIERE,
Victor STREMEZ,
Simon LESAGE,
Chloé SEMAIL,

Océane DESCAMPS, Léo ROUSSEL, Sophie MARECHAL, Gabriel LESAGE, Adrien DUCHEMIN, Pauline BERNARD, Bérangère BACQ, Valentin MARECHAL, Camille MARECHAL, Laura BRUNIAU, Quentin BRUNIAU, Vincent BRICHE, Romain BRICHE

Ont été récompensés pour leur arrivée dans notre commune, pour leur investissement ou pour leur travail.

Les événements festifs 2016

Le téléthon

Le 03 Décembre, le Comité des fêtes a organisé une soirée étoufette. Plus de 100 convives ont pu apprécier le repas ainsi que l'animation proposée.

Vu l'emballement des participants, cette opération sera certainement renouvelée cette année.

Une « étoufette » pour une bonne cause

BERMERAIN

Samedi 3 décembre, une centaine de personnes et 26 enfants se sont réunis pour déguster charcuteries et plats de terre au four. Un grand nombre de Bermerinois étaient présents pour cette soirée caritative dédiée au Téléthon. C'est une façon originale de s'investir pour la recherche en neurologie. Tous les membres du conseil municipal et de nombreux bénévoles se sont activés à servir de bien belles assiettes qui ont fait l'assaisonnement. Des tables mises ont complété le repas. La soirée fut ponctuée de animations rafraichissantes proposées par deux Semblançois qui s'adressent à la jeunesse. Marc Desart, dit Marco, issu de la compagnie théâtrale - la réplique -, a joué les panchristes avec son complice. La recette fut excellente.

« Nous avons récolté 500 € de bénéfices qui seront versés intégralement, plus les dons en nature. Nous avons largement dépassé nos attentes cette année. L'été du repas a été très réussi de surcroît. En plus de ça, et fut l'occasion de se retrouver entre voisins. Une soirée très sympathique à réplique », confia David Durr, un des présidents des 14 associations présentes. C'est la dixième année consécutive que cette commune du pays s'investit d'un tel projet dans cette aventure humaine faite de ferveur et de solidarité. Contact : 03 27 27 15 55.

La fête des écoles

Les écoles



La rentrée scolaire 2016 / 2017



Pour le plus grand plaisir de nos enfants, la rentrée scolaire s'est faite avec les mêmes enseignantes

Directrice: Mme MENARD

Institutrices: Mme HOUQUE
Mme JEZEQUEL



Les écoles

La semaine du goût



Du 10 au 14 Octobre, tous les élèves de l'école Marcel-Pagnol ont participé à la semaine du goût.

Chez les maternelles, les élèves ont profité des fruits et légumes de saison puisqu'ils ont préparé une compote de pommes et un gâteau aux potirons.

Les CP/CE1 ont découvert les fruits exotiques et ont cuisiné un gâteau aux courgettes.

Après avoir acheté leurs denrées au marché de Bermerain, les CE2 CM1 et CM2 ont fait diverses soupes : aux endives, à la courgette, aux tomates, aux carottes et au potiron.

Une semaine riche en découvertes culinaires qui créeront peut-être des vocations de cuisiniers chez nos écoliers ?



Le spectacle



Le 16 Juin. Pièces de théâtre sur le thème du Nord avec l'intervention d'Olivier HEGO.

La fête de Noël



Les écoles

Quand les écoliers découvrent l'histoire de notre village

Les 24 élèves de CE2-CM1-CM2 de Mme Ménard ont pu profiter de l'expertise de Mme Régine Meunier, qui est venue leur expliquer l'histoire de Bermerain durant la première guerre mondiale.

L'histoire du Monument aux Morts de Bermerain

Après la guerre, l'Etat a demandé à toutes les villes et villages de France d'ériger un monument, en l'honneur des victimes de la guerre qui se sont battues pour la France.

A Bermerain, le monument a été édifié en 1921. Pour décider de son emplacement, les avis étaient partagés ... Finalement, le monument aux morts a été implanté devant l'ancienne école des filles.

D'ailleurs, si vous passez devant, vous verrez qu'une porte a été condamnée. C'était l'ancienne porte d'entrée de l'école (voir photo ci-dessous) qui a, de ce fait, été déplacée.

Les noms des 27 soldats Bermerinois de la Grande Guerre sont ainsi gravés sur le monument.

Les élèves de CE2-CM1-CM2



Le monument aux morts devant l'école des filles après 1921

L'école des filles avant la guerre



Le Maire de l'époque

A l'époque de la première guerre mondiale, c'est Monsieur Léon Poulain qui était le Maire de Bermerain.

Il avait donc la lourde charge de prévenir les familles si un membre était tué et de tenir à jour les registres d'Etat Civil.

Il a été réélu après la guerre.



Le premier président des Anciens Combattants

Après la guerre, se sont créées des associations d'Anciens Combattants dans chaque village.

Raymond Solaux a été président durant près de 39 ans ! (de 1922 à 1963).

Il a été blessé trois fois durant la guerre

La Voix du Nord 15/11/2016

En novembre, Madame Meunier est venue en classe pour nous expliquer la guerre. C'était très dur pour les Poilus. Elle nous a raconté la Bataille de Verdun (en 1916). Les soldats n'avaient pas beaucoup à manger. De plus, ils devaient traverser le camp ennemi pour aller chercher de la nourriture.

Lors du défilé du 11 novembre, nous avons lu des "lettres de Poilus" et nous avons rappelé le nom des 27 soldats qui étaient de Bermerain. Nous avons leurs photos accrochées sur nous. Beaucoup d'entre eux sont morts au combat.

Danaël - CM1

Grâce aux enfants les Poilus sortis de l'ombre

BERMERAIN. Les initiatives se sont multipliées lors de la commémoration du 11 Novembre : lecture de poèmes, lettres de Poilus, rappel des faits marquants de la guerre...

À Bermerain, les enfants de l'école Marcel-Pagnol arboraient chacun la photo de l'un des dix-sept Poilus de la commune ayant participé à la guerre 14-18.

Grâce à un travail mené par les enseignants et l'aide de Régine Meunier, historienne locale, les élèves ont rappelé le nom de chacun des combattants inscrits sur le monument aux Morts et présenté leurs photos. Désormais, ces martyrs ne sont plus tout à fait anonymes. ■

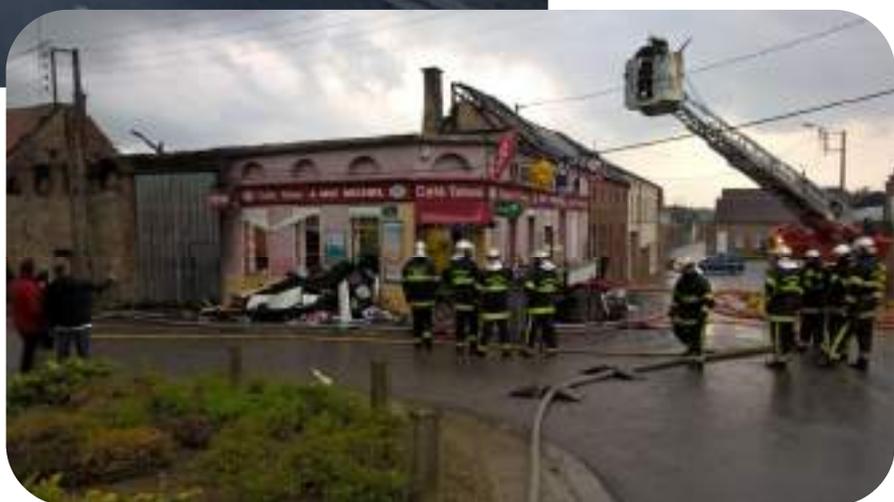


Les événements

Que cela soit la sécurité des biens ou de la circulation, le conseil municipal en collaboration avec ses différents partenaires (Conseil Départemental, Gendarmerie ...) étudie toute possibilité afin d'améliorer les conditions de vie dans notre village.



Incendie ravageur du Café Tabac, coulées de boue, ardoises envolées de la toiture l'Eglise, Bermerain n'a pas été épargné en 2016.



Bas de la Rue du Tordoir et Chemin des Larris



La Renaissance

Depuis deux ans, l'Harmonie préparait son festival afin de fêter ses soixante dix ans d'existence. Elle a souhaité mettre à l'honneur durant ces trois jours la vallée de l'Ecaillon ainsi que toutes les associations de la Communauté de communes du Pays Solesmois.

La réussite des concerts, défilés, et morceaux d'ensemble sur la place verte a pu se faire grâce à l'investissement des harmonies, chorales, et club de danse invités.

Pour clôturer ce week-end, l'Harmonie « La Renaissance » a offert un concert à Bermerain où l'on a eu l'honneur d'avoir parmi nous Hervé Brisse, directeur de l'Harmonie de Lille Fives et contre tuba solo de l'Orchestre national de Lille. Il a accepté de diriger un des morceaux proposés lors du concert où il a mis deux jeunes musiciens, Alexandre et Thomas, formés à l'école de musique « Maurice Doby ».



Les associations

N'oublions nos humoristes Marc et Olivier .

Félicitations au Président et aux membres de l'harmonie pour ce moment convivial.

Afin de continuer ce moment, il vous est possible d'acheter un cd de ce concert. Il est en vente au prix de 10 Euros. Pour l'obtenir, vous pouvez prendre contact auprès de Guy Delsart, vice-président ou d'Olivier Thuilliez, Directeur de l'Harmonie.

Entente Cycliste de Bermerain

L'assemblée générale a eu lieu en juin 2016. Ce fut un moment très convivial et rempli d'émotion au niveau du bureau. Après 5 années d'investissements d'une grande ampleur, Laurent DEMAIN a passé la main Olivier VANSPEYBROECK en tant que Président de l'Association Entente Cycliste de Bermerain.

Le club a montré son maillot tout au long de la saison avec plusieurs victoires et des bonnes places à l'arrivée.

Puis, le 08 mai 2016, Le village de Bermerain a accueilli un peu plus de 200 coureurs toutes catégories confondus pour course UFOLEP.

Pour l'année 2016/2017, l'effectif est de 25 coureurs qui varient en fonction des catégories. Cela va de la catégorie pupille à la catégorie 4ème catégorie.

Les coureurs vont s'entraîner durant deux trois mois avec un plan d'entraînement d'hivers.



Notons, **14 victoires du club en 2016, 30 podiums et un titre de champion régional.**

Nous en rêvions : elle l'a fait !!
Une Bermerinoise, championne Régionale Pupilles dames.

Sophie VANSPEYBROECK

Bravo Sophie !

Les résultats de la course du 8 Mai 2016:

1 ère CATEGORIE

Lucas LAMARCHE est arrivé 38 ème, Thimothée CHARLIER est arrivé 34 ème.

2ème CATEGORIE

Geoffrey VANACKER est arrivé 48 ème, olivier VANSPEYBROECK est arrivé 18 ème, Stéphane TINTURIER est arrivé 19 ème, Alexis DUBUT est arrivé 32 ème, Franck LAMARCHE est arrivé 15 ème.

3ème CATEGORIE

Loic THOLET est arrivé 16 ème.

Freddy VANDENBROUCK est arrivé 38 ème.

4 ème CATEGORIE

Yves CLICHET est arrivé 3ème, Hervé BERGER est arrivé 19 ème, Daniel DENEQUE est arrivé 2ème, Claude FRANCOIS est arrivé 32 ème.

CADET

Maxence TORLET est arrivé 1er, Thimothée LEFEBVRE est arrivé 2ème.

PUPILLE

Sophie VANSPEYBROECK est arrivée 2 ème



Les associations

Le foyer rural



Les employés communaux ont remis en peinture le foyer rural. Boiseries et encadrements ont retrouvé leur éclat.

Les écoles



Après le dortoir et les peintures extérieures de l'école primaire, l'école maternelle peut compter sur un nouveau système de chauffage moderne et plus économique. L'école primaire verra elle aussi le changement de son système de chauffage.

Le PLUi entre dans une nouvelle phase

Après les nombreuses étapes de réflexion et d'échanges, la CCPS a élaboré et retenu un projet de PLUi tenant compte des remarques exprimées. Pour clore cette phase d'élaboration, le PLUi a ensuite été examiné en Conseil Communautaire le 28 septembre dernier. Suite à ce vote, le projet de PLUi est maintenant considéré comme « arrêté ».

Il comprend les éléments suivants :

- Un rapport de présentation composé d'un diagnostic territorial et d'un état initial de l'environnement. Il dresse le bilan des atouts et faiblesses du territoire et explique les choix effectués.
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définissant les ambitions générales d'aménagement et d'urbanisme pour les 15 ans à venir.
- Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) comprenant des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements de certains secteurs du territoire qui seront à définir.
- Un règlement et un plan de zonage qui fixent les règles générales d'urbanisme et délimitent les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N).
- Des annexes constituant des informations et prescriptions complémentaires au PLU.

Le PLUi entre maintenant dans une nouvelle étape de contrôle, une phase administrative. Durant les 3 prochains mois, le projet de PLUi sera étudié par les personnes publiques associées (services de l'état, du Conseil Régional, du Conseil Général, chambres consulaires, communautés et communes voisines...) qui feront part de leurs avis.

Le projet sera ensuite soumis à enquête publique en début d'année 2017. Puis le commissaire enquêteur remettra son rapport. Celui-ci s'assurera également de la bonne information au public et recueillera les informations. Au cours de l'enquête les propositions du public seront intégrées dans un registre dédié mis à disposition dans les 15 mairies et au siège de la CCPS. Le dossier du projet de PLUi sera consultable lors de l'enquête publique.

Au besoin, pour tenir compte de ces remarques, la CCPS pourra apporter des modifications à son PLUi, sans remettre en cause la philosophie générale du document.

Enfin, c'est en mai 2017 que le PLUi sera approuvé en Conseil Communautaire.

Un règlement local de publicité a été élaboré conjointement au PLUi et lui sera annexé.

Ce document vise à préserver le cadre de vie des habitants tout en permettant aux acteurs économiques d'assurer leur visibilité, en imposant des règles concernant l'affichage des enseignes et publicités. Il comporte un diagnostic territorial, une partie réglementaire et des annexes.

L'enquête publique sera commune aux 2 procédures.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Bermerain

le 27 Avril de 9h à 12h

Mairie de BERMERAIN



ARRETE MUNICIPAL N° 10/2016 REGLEMENTANT LE DEMARCHAGE A DOMICILE ET LA VENTE DE CALENDRIERS

Nous, Yvan BRUNIAU, Maire de la commune de BERMERAIN,

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1 et suivants,
- Vu l'article L 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
- Vu les articles L 121-1 à L 121-7, L 121-21 à L 121-29 et 121-11 à L122-1 à L 122-15 du Code de la Consommation,
- Vu l'article R 610-5 du Code Pénal.

Considérant que l'activité de démarchage à domicile et la vente des calendriers s'intensifient sur le territoire de la commune de BERMERAIN,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des populations et en particulier des personnes les plus vulnérables contre les pratiques commerciales déloyales ou agressives.

ARRETONS

Article 1 : Toute société, toute entreprise individuelle ou artisanale, ou toute association qui démarche à domicile sur le territoire de la commune de BERMERAIN doit s'identifier auprès des services de la mairie avant de commencer sa prospection. Elle remplira l'imprimé qui lui sera remis en mentionnant le nom et l'adresse de la société avec le numéro d'inscription au registre du commerce (ou KBis), le nom des démarcheurs, la période et le motif du démarchage. Le cachet de la mairie qui sera apposé sur le document ne cautionne en rien la légalité de l'objet du démarchage, il est juste la preuve que la société s'est fait connaître en mairie.

Article 2 : Les quêtes à domicile sont interdites dans le département du Nord par arrêté préfectoral, sauf autorisation prévue par le calendrier annuel des appels à la générosité publique. La vente de calendriers au domicile des particuliers n'est pas assimilée à une quête.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LILLE dans les deux mois à compter de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de CAMBRAI,
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SOLESMES.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la notification et de la publication le 28 avril 2016.

Fait à BERMERAIN, le 28 avril 2016

Le Maire,

Yvan BRUNIAU

Date de présentation à la mairie : _____

MOTIF DU DÉMARCHAGE : _____

Société intervenante : _____

SIREN / SIRET : _____

Période : du _____ au _____

INTERVENANT(S) : (Copie CNI avec photo et justificatif professionnel ou associatif)

1/ Nom _____

Prénoms _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Véhicule utilisé : Marque _____ **Immatriculation :** _____

2/ Nom _____

Prénoms _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Véhicule utilisé : Marque _____ **Immatriculation :** _____

3/ Nom _____

Prénoms _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Véhicule utilisé : Marque _____ **Immatriculation :** _____

Vu en Mairie de _____ Le _____

Cachet / signature

Mairie de BERMERAIN



ARRÊTE PRESCRIVANT L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET DES CANIVEAUX N° 1/2017

Le Maire de la commune de BERMERAIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1, L.2542-3 et 4 ;

Vu le Code Pénal et notamment son article R. 610-5 ;

Vu le Règlement Sanitaire Départemental ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour veiller au maintien de la propreté de la commune,

Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants qu'autant que les habitants participent, en ce qui les concerne, à leur exécution et remplissent les obligations qui leur sont imposées par la loi dans l'intérêt de tous ;

Considérant que l'entretien des voies publiques et des trottoirs par temps de neige et de verglas est le moyen le plus efficace d'assurer la salubrité et de prémunir les habitants contre les risques d'accidents,

ARRETE

ARTICLE 1 : MESURES GENERALES ET PERMANENTES PORTANT SUR LA PROPRETE DE LA COMMUNE

Compte tenu des nouvelles dispositions légales réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires, les techniques alternatives mises en œuvre par la commune de BERMERAIN sont plus respectueuses de l'environnement mais les résultats obtenus sont d'une part moins flagrants qu'avec l'utilisation de produits phytosanitaires et d'autre part plus consommateurs de main d'œuvre.

Aussi, il est rappelé que chaque habitant de la commune doit participer à cet effort collectif en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété, conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental.

Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage.

L'emploi des produits phytosanitaires (désherbant...) est interdit sur le domaine public.

Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés, compostés ou évacués à la déchetterie.

L'abandon de tailles et de mauvaises herbes sur l'espace public est interdit.

La commune pourra, lorsque les contrevenants sont identifiés, leur facturer les frais de nettoyage et d'évacuation des déchets.

ARTICLE 2 : MESURES PRESCRIVANT LE DENEIGEMENT ET L'ENLEVEMENT DU VERGLAS

Dans les temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires devront participer au déneigement et seront tenus de racler puis de balayer la neige devant leur maison, sur les trottoirs, jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible.

S'il n'existe pas de trottoir, le raclage et balayage doivent se faire sur un espace de 1,50 mètre de largeur à partir du mur de façade ou de la clôture.

En cas de verglas, il convient de jeter du sable, du sel, des cendres ou de la sciure de bois devant les maisons.

S'il y a plusieurs occupants, les obligations reposent sur chacun d'eux, à moins qu'elles n'aient été imposées conventionnellement à l'un d'eux ou à une tierce personne.

Pendant les gelées, il est défendu de verser de l'eau sur les trottoirs, les accotements ou toute autre partie de la voie publique.

ARTICLE 3 : ANIMAUX

Sur les espaces publics (voies, places, trottoirs, espaces verts), les possesseurs d'animaux doivent immédiatement ramasser les déjections de leurs animaux.

ARTICLE 4 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de CAMBRAI
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SOLESMES
- Monsieur le responsable de l'unité territoriale de CAUDRY.

Fait à BERMERAIN, le 9 janvier 2017

Le Maire,
Yvan BRUNIAU

Certifié exécutoire par le maire compte tenu de la notification et de la publication le 09
janvier 2017



Infos Diverses

Chères Bermerinoises, Chers Bermerinois,

Je me présente : Cécilia Langrand, habitante de la commune de Bermerain depuis 2010, Passionnée des animaux depuis l'enfance, Je me suis reconvertie professionnellement afin de faire de ma passion mon métier en créant mon auto-entreprise **Cod canin**.

Mon activité a débuté en mars 2016.

Je suis Ostéopathe, Comportementaliste et éducateur canin à domicile.

Je me consacre à l'espèce canine afin de leur apporter un bien-être optimal sur le plan physiologique, en pratiquant l'ostéopathie mais aussi sur le plan psychologique, en pratiquant l'éducation ainsi que des thérapies comportementales afin de remédier aux troubles du comportement.

Je me déplace à domicile sur une bonne partie de la région du Nord: Cambrésis, Caudrésis, Solesmois, Avesnois, Valenciennois ...

Je serais ravie de pouvoir apporter à votre chien confort et bien-être !

- **L'ostéopathie canine** permet d'accompagner le chien tout au long de sa vie. Il est recommandé de consulter un ostéopathe au moins une fois par an de façon préventive mais il est important de suivre de façon régulière les chiens de compétition, d'élevage, chiens de sport, de travail, les reproducteurs ou à la suite d'une opération mais aussi les chiens âgés afin de prévenir les blessures de fatigue, de supprimer des dysfonctions causées par des traumatismes ou sollicitations. La finalité de l'ostéopathie est de libérer toutes les tensions qui pèsent sur le corps de l'animal et qui viennent perturber son bon fonctionnement. Le but sera de retrouver une bonne locomotion, un bon fonctionnement viscéral. L'ostéopathie améliore le confort de vie et permet d'éviter ou réduire la prise de médicaments comme les anti-inflammatoires.

- **L'éducation** permet de construire et pérenniser une relation de confiance forte et durable entre le maître et le chien. Il s'agit d'apprendre au chien dans une ambiance calme et respectueuse les ordres de base constituant les règles de vie dans le foyer.

- **Le comportementaliste** permet de trouver la ou les causes du trouble afin d'y amener des solutions pour rétablir une relation normale entre la famille et le chien. C'est « le bien vivre ensemble » !



C.O.D CANIN

- Comportementaliste**
- Ostéopathe**
- Dressage**

• **L'ostéopathie pour des chiens en bonne santé**
Moyens de consultation : Arthrose, boiterie, dysplasie, douleur, dysfonction viscéral, vieillissement, chiens de travail, reproducteur...

• **Cours d'éducation basés sur la méthode positive**
Apprentissage de l'obéissance et thérapie comportementale pour les troubles

sur RDV - à domicile

Secteur : Valenciennes - Cambrai - Provilla - Cautry - Solesmes
Le Quesnoy - St Amand Les Eaux - Marchiennes - Bavay
Hautmont - Landrethies - Le Cateau Cambresis ...

Cécilia Langrand - Bermerain
06.23.48.53.43 - codcanin@gmail.com
Infos et tarifs sur le site :
www.codcanin.wix.com/codcanin



Top départ pour tous les allocataires : déclaration de revenus sur impots.gouv.fr !

Le service déclaration de revenus est ouvert sur www.impots.gouv.fr et via l'application impots.gouv jusqu'au mardi 7 juin à minuit.

Peu importe le montant des revenus, les allocataires doivent faire leur déclaration. Les prestations familiales sont versées sous conditions de ressources et seront stoppées en cas de non déclaration. La Caf demande donc à tous ses allocataires, sans exception, de déclarer leurs revenus sur impots.gouv, **même si ils ont zéro revenu.**

Pourquoi ?

La Caf récupère directement les déclarations de revenus auprès des services fiscaux. Ces informations sont indispensables pour calculer le montant des prestations familiales, des allocataires, durant toute une année de janvier à décembre 2017.

Si l'allocataire n'a pas déclaré ses revenus aux impôts, la Caf ne pourra plus lui payer ses prestations dès janvier 2017.

Un fort équipement des foyers avec 92% de téléphonie mobile

Les administrations et les services publics s'adaptent aux besoins de leurs usagers avec des services numériques qui répondent aux besoins existants et évitent des déplacements inutiles : accès aux droits, rapidité, autonomie, fiabilité, traçabilité, gain de temps... La déclaration de revenus se fait sur un téléphone mobile.

84% de la population accède à Internet

Pour les 16% qui ne sont pas équipés, des espaces numériques, en libre service, sont à disposition du public dans nos accueils Caf et aux impôts avec des agents formés qui accompagnent les usagers.

Nouveauté 2016 !

- En déclarant sur impots.gouv.fr, les usagers bénéficient immédiatement d'un avis à l'issue de leur déclaration en ligne : qu'ils soient imposables, non imposables ou sans revenus.
- Pour les usagers non imposables, cet avis remplacera l'avis de non imposition qui n'existe plus.
- Les usagers imposables bénéficieront d'un avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu. Ils disposeront également en ligne, dès l'été, de leur avis complété des mensualités ou acomptes déjà payés.

Conclusion

Revenus, peu de revenus, pas de revenu, tout le monde déclare sur impots.gouv.fr !

Attention

Les organismes échangent et croisent leurs fichiers.
Les déclarations des allocataires sont donc contrôlées.



7 JOURS/7 où que je suis, j'accède à MON COACHING EN LIGNE

Mon programme de coaching est accessible à tout moment depuis mon ordinateur, ma tablette ou mon smartphone. Je suis libre de l'organiser selon mes disponibilités.

3 PROGRAMMES PERSONNALISÉS pour adopter les bons réflexes

Nutrition, des, cœur, à chacun sa thématique de coaching ! Je peux participer gratuitement à l'un des 3 programmes en ligne :

- Nutrition Active**
 - J'apprends à bien manger et à bouger plus tous les jours. Je découvre des conseils, pratiques, des jeux qui m'aident à comprendre les règles essentielles et à définir une activité physique adaptée à mes besoins et à mes envies.
- Heart to Live**
 - Je prends soin de moi dès le matin. Grâce aux rituels d'éveil et aux conseils pratiques, je connais les bonnes postures à adopter au quotidien et la façon correcte au travail pour limiter les risques.
- Smart to Drive**
 - Je réduis le risque de voir venir un accident. En comprenant les signes des maladies cardiovasculaires, j'évite les situations à risque pour moi-même. J'adapte aussi mon alimentation et je pratique une activité physique régulière pour me maintenir en pleine forme.

Les programmes sont adaptés aux adultes en bonne santé qui souhaitent évaluer et/ou améliorer leur santé, les gens à haut risque (maladies) peuvent consulter sur leur médecin traitant.

Mon programme de coaching est accessible à tout moment depuis mon ordinateur, ma tablette ou mon smartphone.

ameli.fr

6 Je m'engage à participer à l'ensemble des ateliers proposés :

- J'apprends à mieux connaître et comprendre mon corps.
- Je teste et j'analyse mes habitudes de vie, mes problèmes, mes symptômes, etc.
- J'ai le plaisir d'échanger avec les autres chaque jour.
- J'évalue mes connaissances et ma progression.

Je découvre le réseau des acteurs et coacheurs impliqués dans le parcours Coaching Santé Active SA.

ameli santé

10 Je bénéficie gratuitement de mon accompagnement :

Je peux quitter le service à tout moment en adressant un mail à l'Assurance Maladie selon mon compte email.

mon parcours d'assuré

Ma démarche pour mieux connaître mon régime de retraite

La mission de l'Assurance Maladie n'est pas uniquement d'assurer nos remboursements de soins, elle m'est aussi à l'écoute pour les autres.

3646 Service 0 81 41 10 10 7 jours sur 7

Je fais connaître à mes contacts que je suis assuré(e) par l'Assurance Maladie.

Je m'informe sur le coaching Santé Active sur www.ameli.fr

Je participe à

Je suis suivi(e) par un accompagnateur(e) pour m'aider à mieux comprendre mon corps et adapter mes habitudes de vie. Je découvre ainsi les règles d'assurances.

Chez mon médecin, + pratique, + rapide

- Avis d'arrêt de travail en ligne**
Avec ma carte Vitale, mon médecin sait directement mon avis d'arrêt de travail en ligne. Plus d'envoi de papier!
- Déclaration de médecin traitant en ligne**
déclaré = remboursé

Chez tous les professionnels de santé

- Un remboursement plus rapide!**
En 7 jours seulement et plus de feuille de soins papier à renvoyer.

Assurance Maladie

MA CARTE VITALE ? PARTOUT AVEC MOI

Comment obtenir ma carte VITALE ?

- Je renvoie l'imprimé que m'adresse la CRAM dès l'âge de 16 ans. Je joins une photo et une copie de ma pièce d'identité pour recevoir ma carte.

Où et quand mettre à jour ma carte VITALE ?

- Sa mise à jour annuelle est obligatoire!
- Dans tous les cas, je la fais à chaque changement de situation aux bornes situées dans les agences CRAM, dans la plupart des pharmacies et dans certains établissements hospitaliers ou cliniques.

Je ne retrouve plus ma carte VITALE ?

... elle ne fonctionne plus, elle est cassée...

- Je déclare la perte ou le vol depuis mon compte sur www.ameli.fr mes demandes/ signaler la perte ou le vol de ma carte Vitale ou j'adresse une attestation sur l'honneur de perte ou de vol à ma Caisse.
- Je renvoie au plus vite l'imprimé qui m'est adressé avec ma photo et la photocopie recto verso de ma pièce d'identité.

Assurance Maladie

INFORMATIONS DE L'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT

Septembre 2016

mon parcours d'assuré

L'Assurance Maladie innove et crée le coaching en ligne Santé Active, pour vous aider à **préserver votre santé jour après jour. Gratuit et accessible depuis votre compte ameli, le **coaching santé active** vous accompagne avec des conseils adaptés à vos habitudes de vie et des astuces à mettre en pratique chaque jour.**

Le programme de coaching est accessible à tout moment depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone :

- inscrivez-vous sur ameli,
- choisissez votre programme,
- démarrez le coaching à votre rythme.

Le coaching santé active est un **accompagnement personnalisé** dans la durée (conseils du coach virtuel) qui prend la forme d'un parcours pédagogique : de la compréhension de son corps jusqu'à l'adoption de nouvelles habitudes de vie. Il s'adresse aux personnes en bonne santé qui souhaitent le rester.

Participez à l'un des trois programmes :



Nutrition active : apprenez à bien manger et à bouger plus tous les jours. Découvrez des conseils, pratiques, jeux qui vous aident à composer des repas équilibrés et à définir une activité physique adaptée à vos besoins et à vos envies.



Santé du dos : grâce aux conseils pratiques, adoptez les bonnes postures à la maison comme au travail. Découvrez une méthode adaptée et détaillée avec des exercices à réaliser en toute sécurité pour préparer votre dos aux aléas du quotidien.



Santé du cœur : évitez les situations à risque pour votre cœur en apprenant à mieux le connaître, ce qui peut l'endommager et comment le protéger.

Vous aussi, inscrivez-vous au **coaching santé active**, choisissez votre programme et démarrez le coaching à votre rythme. C'est la rentrée, **prenez soin de votre santé** !



1001 BONS GESTES
pour ma santé avec le
coaching Santé Active

coaching santé active
Le service pour préserver ma santé



COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

en route vers le zéro phyto

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, adopté le 17 JANVIER 2017, interdit l'utilisation des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et les établissements publics.

Moins de pesticides, c'est meilleur pour la santé et l'environnement.

Les espaces concernés par l'interdiction des pesticides

ESPACES VERTS 	FORÊTS 	PROMENADES OUVERTES AU PUBLIC 	VOIRIES sauf les zones opérationnelles où l'interdiction ne peut être appliquée pour des raisons de sécurité
--------------------------	-------------------	--	--

Les produits qui restent autorisés

produits de BIOCONTÔLE 	produits qualifiés à FAIBLE RISQUE 	produits dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
-----------------------------------	---	---

Comment faire ?

BÉNÉFICIEZ D'UN APPUI TECHNIQUE
en inscrivant votre commune à une charte régionale d'accompagnement vers le zéro pesticide
www.ecophytoma-pro.fr

INTÉGREZ EN AMONT DES PROJETS
d'aménagement ou de réaménagement les principes de gestion écologique sans pesticides
www.ecophytoma-pro.fr

SOLLICITEZ UN APPUI FINANCIER
des agences de l'eau et regroupé(e)-vous avec des communes voisines pour mutualiser les coûts
www.lesagencesdeleau.fr

CONTACTEZ
le Centre national de la fonction publique territoriale pour tout savoir sur les formations zéro phyto disponibles pour vos agents
www.cnfpt.fr

COMMUNIQUEZ AUPRÈS DES HABITANTS
pour qu'ils acceptent mieux la présence de flore spontanée en ville et les nouvelles pratiques de gestion de la végétation par les services municipaux. Pour vous aider, consultez la boîte à outils Accept@lore sur www.ecophytoma-pro.fr

Terre saine

Communes sans pesticides

Et si vous candidatez au label ?

Le label national Terre saine, qui ont arrêté l'usage des pesticides et des antimousses sur les communes sans pesticides récompense les collectivités territoriales qui ont arrêté l'usage des pesticides et des antimousses sur les trottoirs depuis au moins un an.

Pour tout savoir sur le label et télécharger le formulaire, rendez-vous sur www.ecophytoma-pro.fr

Ateliers Label Terre saine - Accès au formulaire

www.developpement-durable.gouv.fr
France Écologie Démocratie
Région Île-de-France

ÉCOPHYTO
AGENCES DE L'EAU
PRODIGES DE LA NATURE

Infographie réalisée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie - DSDP-DSDA/BBP/NT/26 - Octobre 2015

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces verts de l'Etat, forêts, promenades ouvertes au public, des collectivités locales et des établissements publics est interdite à partir du 1er janvier 2017. Les pesticides seront interdits dans les jardins des particuliers à compter du 1er janvier 2019. Les produits utilisables en agriculture biologique, les produits de bio contrôle et les produits qualifiés à faible risque resteront autorisés.

L'interdiction de la vente des produits phytosanitaires conventionnels en libre-service aux particuliers devient totale au 1er janvier 2017. Cette disposition concernera les clients, les jardiniers amateurs, les vendeurs de la grande distribution, magasins de bricolage et jardinerie.

Les communes n'échappent pas à cette nouvelle réglementation. Aussi, devons nous nous habituer et accepter le fait que les espaces publics soient un peu plus verts que par le passé.

Pour savoir comment jardiner sans pesticides, rendez-vous sur www.jardiner-autrement.fr le site de référence pour jardiner plus nature !

Etat civil 2016

NAISSANCES

BOUDART Lise née le 05 Janvier 2016 à Saint Saulve

MOREAU Louane née le 06 Mars 2016 à Denain

VO Y PHONG Alice Christelle Josiane née le 15 Mai 2016 à Valenciennes

FAUCONNIER Gabin Thomas Louis Claude né le 03 Juin 2016 à Valenciennes

DESPRES Martin Dominique Pascal né le 05 Juillet 2016 à Valenciennes

BASUYAUX Tim Jacques Maurice né le 10 Août 2016 à Valenciennes

COUPE Enzo Noah Loïc Jonathan né le 21 Août 2016 à Valenciennes

NENY Sixtine Camille Marie né le 09 Juin 2016 à Valenciennes

LAURENCE Arsène né le 06 Octobre 2016 à Valenciennes

CRAPET Gabriel Ludovic né le 24 Octobre 2016 à Saint Saulve

PICARD Alice Claire Jacqueline née le 02 Novembre 2016 à Valenciennes

POTTIER Alice née le 08 Décembre 2016 à Valenciennes

MARIAGE

BLAS Fanny Laure et DECROIX Michael Michel Moise se sont mariés le 14 Mai 2016

DECES

SANDRA Marianne née LEFAIST décédée le 01 Janvier 2016 à Valenciennes

DORMEGNIES Jean-Noël décédé le 01 Juin 2016 à Bermerain

CHEVAL Bernard, Ferdinand décédé le 17 Octobre 2016 à Le Quesnoy

Dates à retenir

Dates		Lieux	Heure
17 Avril 2017	Foire artisanale et Brocante	Place verte	6h à 18h
23 Avril 2017	Election Présidentielle (1 ^{er} tour)	Salle polyvalente	8h à 19h
07 Mai 2017	Election Présidentielle (2 ^{ième} tour)	Salle polyvalente	8h à 19h
08 Mai 2017	Commémoration de l'Armistice de la Seconde Guerre Mondiale	Monument aux morts	10h
19 Mai 2017	Fête des Voisins		
11 Juin 2017	Election législatives (1 ^{er} tour)	Salle polyvalente	8h à 18h
18 Juin 2017	Election législatives (2 ^{ième} tour)	Salle polyvalente	8h à 18h

Horaires d'ouverture de la mairie

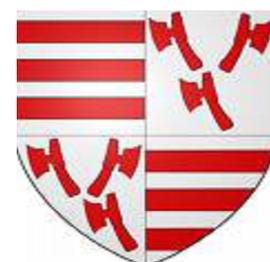
Mairie de BERMERAIN

26 rue de la Poste

59213 BERMERAIN

Tél: 03 27 27 15 55 - Fax : 03 27 27 26 79

email: mairiedebermerain@orange.fr



Le secrétariat de la mairie est ouvert les **mardis, mercredis et jeudis de 09h00 à 12h00**

Une permanence est assurée par les membres du conseil municipal le samedi de 10h00 à 12h00.

Monsieur le Maire reçoit uniquement sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture de la déchetterie

A partir du lundi 3 octobre 2016, et jusqu'au 2 avril 2017 inclus

les nouveaux horaires d'accueil de « basse saison » dans les déchetteries de Solesmes et de Bermerain sont en vigueur :

	Déchetterie de Solesmes		Déchetterie de Bermerain	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
lundi	8h30-12h	14h – 17h	FERME	14h – 17h
mardi	FERME		FERME	14h – 17h
mercredi	8h30-12h	14h – 17h	8h30-12h	14h – 17h
jeudi	8h30-12h	14h – 17h	FERME	
vendredi	8h30-12h	14h – 17h	FERME	14h – 17h
samedi	8h30-12h	13h30 – 17h	8h30-12h	13h30 – 17h
dimanche	FERME		FERME	

Sortie du territoire

À compter du 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire. (service.public.fr)

Carte Nationale d'Identité

À partir du 14 Mars 2017, les usagers qui résident dans le Nord peuvent choisir de remplir en ligne une pré-demande de CNI avant de se rendre au guichet. Ce téléservice dispense l'utilisateur de remplir ce formulaire au guichet de la mairie et lui permet de gagner du temps sur place.

Pour remplir la pré-demande de carte d'identité, il est nécessaire de créer un compte sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) avant de compléter le document avec les informations nécessaires (état-civil, adresse, etc...). L'utilisateur devra ensuite se rendre dans l'une des mairies connectées à ce dispositif (**les communes les plus proches proposant ce service sont Le Quesnoy, Le Cateau, Caudry, et Cambrai**) et présenter son numéro de pré-demande afin de permettre à l'agent de mairie de récupérer automatiquement toutes les informations enregistrées préalablement en ligne.

Le déplacement dans l'une de ces mairies demeure indispensable pour la prise des empreintes et le dépôt des pièces justificatives.

Brocante et foire artisanale

Le lundi 17 Avril 2017

23^{ème} FOIRE ARTISANALE et BROCANTE
(autour de la place verte et Foyer rural)

De 6 heures à 18 heures

1 Euro le mètre (pour les extérieurs)

1 Euro les 3 mètres (pour les Bermerinois)

Réservation au :

06.38.10.01.90

Chasse aux Œufs de Pâques à 16 heures

Pour les enfants de Bermerain

(Rendez vous devant le foyer rural)

De 2 ans à 11 ans

A DEPOSER EN MAIRIE AVANT LE 08 AVRIL 2017



Nom	Commune	Téléphone	Nombre de mètre linéaire (par 3 m)

Madame, Monsieur,
cette page vous est réservée

Votre avis nous intéresse

Votre avis nous intéresse

Cette page est à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie

Ou à remettre à l'un des membres du Conseil municipal

Ces informations resteront confidentielles